

2008/8636 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 € A L'ASSOCIATION «COMPAGNIE L'OPERA THEATRE» POUR DEUX REPRESENTATIONS DE L'OPERA "DIDON ET ENEE" SOUS CHAPITEAU DANS LA COUR DU LYCEE JEAN LURÇAT SITUE DANS LE 8E ARRONDISSEMENT LES 10 ET 11 AVRIL 2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Compagnie l'Opéra Théâtre » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet d'opéra sous chapiteau.

L'Association, créée en 1995, a pour objectif de favoriser la création artistique dans les domaines de l'art lyrique et du théâtre. Depuis plus de 10 ans, la Compagnie diffuse des productions lyriques hors des grandes maisons d'opéra, pour toucher le public le plus large possible. Conventioneer par le Ministère de la Culture et la Région Rhône-Alpes, la Compagnie a été dotée d'un chapiteau de 400 places pour la création et la diffusion de ses spectacles.

La Compagnie a créé en 2007 « Didon et Enée », de Purcell, œuvre majeure de l'opéra baroque anglais de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en coproduction avec le Centre de la Voix Rhône-Alpes, l'Ensemble Boréades, le Festival d'Ambronay et le Théâtre de Vienne. Après un travail de répétition sous chapiteau du 8 février au 5 mars 2007 dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, les premières représentations du spectacle ont eu lieu les 27, 28 et 29 septembre 2007 au Festival d'Ambronay.

C'est dans le cadre de la tournée de ce spectacle que la Compagnie souhaite installer son chapiteau dans la cour du Lycée Jean Lurçat située dans le 8<sup>e</sup> arrondissement du 7 au 20 avril 2008. Durant quinze jours, différentes disciplines artistiques seront programmées :

- de l'opéra, avec deux représentations de « Didon et Enée » ;
- du théâtre, en partenariat avec le Nouveau Théâtre du 8<sup>e</sup> : « Cinéma à l'Envers » ;
- un concert de musique de chambre ;
- de la danse : bal populaire avec la compagnie Denis Plassard.

Parallèlement, un important travail d'actions culturelles sera mis en place à destination de publics particuliers :

- le public scolaire : travail en collaboration avec les classes du Lycée Jean Lurçat, du Lycée Lumière, du collège Longchambon et de l'école

primaire Jean Giono. Différentes activités seront proposées aux élèves telles que la participation à des répétitions publiques, la rencontre avec les artistes de « Didon et Enée », des ateliers de pratique vocale et théâtrale...

- les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement : un stage de pratique amateur sera ouvert gratuitement aux habitants du quartier et donnera lieu à une présentation publique sous le chapiteau, des petites formes théâtrales en lien avec le spectacle « Didon et Enée » seront jouées en amont, au Musée Urbain Tony Garnier ou en entreprise afin d'aller à la rencontre du public.

La Ville de Lyon soutient ce projet afin de :

- favoriser la démocratisation de l'opéra et de l'art lyrique, en sensibilisant des publics non-initiés ;
- offrir un spectacle de qualité, notamment aux habitants du 8<sup>e</sup>.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Compagnie l'Opéra Théâtre » sur le plan culturel, je vous propose de lui allouer une subvention de 15 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 15 000 € est allouée à l'Association «Compagnie l'Opéra Théâtre » pour deux représentations de l'opéra « Didon et Enée » sous chapiteau dans la cour du Lycée Jean Lurçat à Lyon 8<sup>e</sup>, les 10 et 11 avril 2008.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association «Compagnie l'Opéra Théâtre», est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme FETPOPU, opération SUBAUT, ligne de crédit n° 143, imputation 024 – 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

P. BONNIEL-CHALIER